

Le 14 juin 2018

**Par SDÉ, courriel et messenger**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et de conditions de service pour l'utilisateur  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier Régie : R-4045-2018**

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint une nouvelle demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») relativement au dossier mentionné en objet ainsi que les pièces à son soutien.

Cette demande comporte un volet pour lequel le Distributeur demande à ce qu'une ordonnance soit rendue d'urgence, à savoir la fixation à titre provisoire de tarifs et conditions auxquels l'électricité est distribuée par Hydro-Québec pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, de même que la création d'une nouvelle catégorie de consommateurs d'électricité pour cet usage. La requête est appuyée d'affirmations solennelles.

L'ordonnance provisoire demandée en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pourrait être rendue pour une durée initiale de 30 jours. Si la Régie préfère entendre les témoins du Distributeur et l'argumentation au soutien de la demande, nous sommes disponibles pour ce faire les vendredi 15 juin et lundi 18 juin 2018.

Cette demande donne suite à un décret du gouvernement du Québec pris en vertu des articles 49 et 52.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ainsi qu'à un arrêté ministériel, lesquels sont déposés au soutien du présent dossier.

La version confidentielle de la pièce HQD-1, document 2 vous sera transmise sous pli confidentiel en version papier, accompagnée d'une affirmation solennelle relative à la confidentialité.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT/sg

p. j.